



DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE MONTARGIS

MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11
Mail : mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 13 juin 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : MME PANNIER pouvoir à M.BIHOREAU, MME DANGERVILLE pouvoir à M.BEAUDOIN, MME LEOEUF, M.BLANCHE, M.LEMAIRE pouvoir à MME GASTELLIER

1/BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT- RETROCESSION CONCESSION DE CIMETIERE

Considérant la demande de rétrocession présentée par la famille BESLE, habitant 42 impasse des Barres 45700 CHEVILLON-SUR-HUILLARD (Loiret), et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

*Concession n° 560
Enregistrée par la commune de Chevillon sur Huillard, le 05 juin 2017,
Concession cinquantenaire,
Au montant total réglé de 173,79 €*

Le Maire expose au conseil municipal que la famille BESLE, acquéreur d'une concession dans le cimetière communal de Chevillon sur Huillard se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci se trouvant vide à ce jour de toute sépulture, la famille BESLE déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en disposer selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 110,74 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située au cimetière de la commune de Chevillon sur Huillard est rétrocédée à la commune au prix de 110,74 €*
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 6188 du budget principal.*

2/ BUDGET PRINCIPAL 2018 – SECTION INVESTISSEMENT- CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS – ROUTE DE MONTARGIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°34/2017, la commune a confirmé l'inscription à son budget principal 2018, section investissement, l'opération d'enfouissement des réseaux aériens route de Montargis.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération est portée et effectuée par le Département du Loiret puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Le Département du Loiret propose de signer une convention pour la réalisation de ces travaux, dont le montant s'élève pour la commune à 21 000 € HT.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte la signature de cette convention, accepte l'inscription de cette opération au budget principal 2018, section investissement, opération 22, compte 2151 et donne pouvoir à Mr le Maire pour la signature de tous les documents se rapportant à cette opération.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :

- *Il est fait un compte-rendu des dernières commissions de bureau, travaux et urbanisme de l'AME,*
- *Il est précisé la mise en place prochaine d'un agent mutualisé au sein des communes membres de l'AME pour la conformité au règlement général de la protection des données personnelles,*
- *Il est demandé la pose de papier occultant dans la classe des CP-CE1 donnant sur le parking,*
- *La remise des calculatrices aux élèves de CM2 partant en 6^{ème} s'est effectuée ce jour,*
- *Il est proposé de mettre en place une ruche pédagogique près des trous d'eau dans le centre-bourg,*
- *Il est fait un bilan de la fête du village.*

FIN DE SEANCE